



CSE du 26 janvier 2017 Déclaration du SNUipp-FSU

Garantir à chaque enfant une place à l'école, faire en sorte que cette école soit vraiment une « école pour tous », refuser que des différences liées à la santé, au handicap ou aux difficultés d'apprentissage ne viennent empêcher un enfant de vivre une scolarité positive : voilà les défis que pose le projet d'une « école inclusive ».

Elle réclame que chaque enfant soit traité à égalité de droit, que l'on parte effectivement de ses besoins.

Mettre en œuvre l'école inclusive s'accompagne d'une tension, tension entre un idéal et une réalité complexe, qui aujourd'hui repose essentiellement sur les épaules de nos collègues.

« L'idéal, c'est l'idéal, et le réel c'est le possible » (H. Arendt).

Nos collègues repoussent souvent les limites du possible. Avec nous, nos collègues partagent une vision de l'école basée sur des valeurs d'émancipation et d'humanisme. Mais aujourd'hui, l'inclusion bouscule fortement, et à tous les niveaux, les pratiques professionnelles. Le modèle de l'école inclusive interpelle le système éducatif et implique des réponses en termes de moyens, de formations initiale et continue, d'effectifs, d'abondement des postes d'enseignants spécialisés....parce qu'aucune souffrance n'est supportable, ni celle de nos collègues, ni celles des élèves que nous accueillons.

Toute démarche de progrès doit s'interroger sur le travail des personnels, les conditions de ce travail mais aussi son contenu même. Il importe de se poser la question des conditions à remplir pour que les enseignants-es trouvent dans les modalités qu'on leur propose, non pas une source de dégradations ou d'alourdissement, mais une vraie plus-value pour leur travail, non pas un encadrement tatillon et une accumulation de prescriptions, un espace de vraie liberté pour exercer mieux leur métier de concepteur et de praticien réflexif.

Le ministère a tenté, sous l'ère Sarkozy, d'assécher les RASED en renvoyant les enseignants-es spécialisés dans les classes. Ces suppressions massives de postes en RASED n'ont toujours pas été compensées et le nombre de départs en formation est trop faible pour permettre la reconstruction des réseaux. Nous savons que leur aide est très appréciée dans les écoles où les Rased sont les seuls soutiens dont peuvent disposer les enseignants face à des élèves qu'ils n'arrivent plus à gérer ou à faire réussir. Ces élèves qui ne parviennent pas à répondre aux exigences de l'école, ces enfants « perturbateurs », « inclassables » selon la dénomination choisie, ne

sont pas en situation de profiter des aides qui leur sont proposées en classe et se retrouvent en grande difficulté scolaire. Les aides dispensées par les enseignants des RASED leur permettent de retrouver progressivement leur place d'élève.

C'est dans ce contexte de conditions de travail dégradées, d'incertitudes, d'interrogations quant à la pérennisation et l'abondement des postes RASED, que nous est soumise une réforme de la formation professionnelle spécialisée.

La baisse du volume de formation avant certification qui passe de 400 à 300 heures, la forte réduction du stage préparant à la prise de poste, les exigences et la qualité de la certification revues à la baisse alors même que le CAPPEI est censé s'inscrire dans un parcours diplômant, l'incertitude – au regard de la situation actuelle - concernant l'accès aux MIN malgré le droit opposable, les interrogations qui subsistent en termes de gestion des personnels, le sentiment fortement exprimé par nos collègues d'un renoncement à la prévention et l'adaptation à la difficulté scolaire, le sentiment d'un renoncement à la prise en compte de toutes les spécificités de prise en charge de tous les élèves à BEP, d'une volonté d'harmonisation des missions des enseignants des RASED, de vouloir en faire avant tout des personnes ressources ... sont autant d'éléments qui fondent l'appréciation négative que nous portons sur cette réforme.

Et nous savons que nous ne sommes les seuls au regard des critiques exprimées par d'autres organisations syndicales et des associations professionnelles.

Dans le cadre d'un dialogue social qui a toujours fonctionné en la matière, nous avons contribué à l'évolution des textes qui nous sont présentés, porteurs de la parole des personnels que nous représentons qui est l'expression de professionnels qu'il faut prendre en compte pour progresser.

Force est de constater qu'à l'inverse du 2^d degré, nous sommes trop loin du compte pour le 1^{er} degré. Le SNUipp-FSU se prononcera contre le projet de réforme de la formation des enseignants spécialisés.